

Publicité à caractère politique

Avis de transparence

Campagne

Conformément au règlement (UE) 2024/900 sur la
transparence de la publicité politique

Identification de l'annonceur

Nom de l'annonceur :

Federation du Commerce et de la Distribution

Statut juridique de l'annonceur :

Fédération

Nom du représentant :

Coordonnée postale :

12 rue Euler, 75008 Paris

Numéro d'enregistrement :

Coordonnée téléphonique :

Coordonnée email :

Pays d'établissement :

France

Objet de la publicité

Cette publicité concerne :

La négociation des prix par les distributeurs

Objet précis du message :

La négociation des prix permet de maintenir des prix accessibles et le pouvoir d'achat.

Langue(s) utilisée(s) dans la campagne :

Français

Période et support de diffusion de la campagne

Dates de début de diffusion :

23 juin 2026

Dates de fin de diffusion :

23 juin 2026

Canaux de diffusion :

Presse

Supports concernés :

55 titres de presse quotidienne régionale

Budget et financement :

Budget brut de la campagne :

Nom de l'organisation ou personne finançant la campagne :

Fédération de la Distribution et du commerce

Source de financement :

Interne

Le financement proviennent-ils de l'UE ou hors UE :

UE

S'agit-il d'un financement public ou privé :

NA

Y a-t-il des avantages en nature :

NA

Ciblage et diffusion technique

Critères de ciblage :

NA

Origine des données utilisées :

NA

Profilage utilisé :

NA

Contenu publicitaire

Texte du message principal :

Si demain la loi nous interdit de négocier les prix qui protégera votre pouvoir d'achat ?

Partenaires techniques

Agence Média:

Publicis

Prestataires techniques éventuels / plateformes impliquées :

NA

Notice de signalement

Signaler une publicité politique non conforme :

publicitepolitique@366.fr

Identité et coordonnées du responsable de traitement

366

101 Boulevard Murat

Délégué à la protection des données : dpo@366.fr

Numéro d'entreprise : RCS

[Politique de Confidentialité - 366](#)

Archivage et mise à jour

Date de création de cette fiche :

22/06/2026

Dernière mise à jour :

22/06/2026

Durée d'archivage :

7 ans à compter de la date de première diffusion

@ 366 — Conformément au règlement (UE) 2024/900 sur la transparence de la publicité politique.

Visuel de la campagne

SI DEMAIN LA LOI NOUS INTERDIT DE NÉGOCIER LES PRIX, QUI PROTÈGERA VOTRE POUVOIR D'ACHAT ?

Oui les distributeurs négocient les prix avec les multinationales. Oui la négociation permet de maintenir des prix accessibles et de défendre votre pouvoir d'achat. C'est ce travail quotidien qui a permis depuis 5 ans de contenir les effets de l'inflation dans nos magasins.

Sans ce travail d'amortissement des hausses, cet exemple de panier coûterait 37%* plus cher pour le consommateur.

Alors entre les hausses de prix des multinationales et le pouvoir d'achat des Français, il va falloir choisir.



100 - 12 rue de la République - 75001 Paris



*Méthodologie détaillée accessible sur le site de la Fédération du Commerce et de la Distribution www.fcd.fr

Annonce à caractère politique diffusée par la Fédération du Commerce et de la Distribution : 366.fr/avis-de-transparence-publicite-politique